



**POSTAUX  
DE PARIS**

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications  
SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03  
CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27  
Site - www.cgt-postaux.fr - E.mail : cgt.postaux@wanadoo.fr



Paris, le 13 Juillet 2011.

## **SECTION PARIS 11**

# **REGIME D'ÉTÉ: PAS QUESTION DE LEUR DONNER UN JOUR DE REPOS !**

La direction a annoncé fièrement qu'il serait une bonne chose que nous acceptions de venir sur notre mardi de repos pendant le régime d'été du 25 juillet au 20 août.

Rappelons que si elle nous impose ce régime depuis quelques années, rien ne nous oblige d'accepter en plus de perdre un jour de congé.

Ce que la direction présente comme une sorte d'entraide n'est en fait qu'un moyen de nous faire supporter encore le poids de sa politique d'économies. C'est de plus une décision unilatérale de La Poste. **Il n'est pas obligatoire de venir travailler un jour de plus, surtout pour un seul repos compensateur qui sera donné on ne sait quand, en tout cas pas quand nous le voudrions.**

La CGT n'a jamais rien demandé de tel et encore moins donné son accord à cette proposition puisque nous avons toujours refusé la sécabilité l'été comme le reste de l'année. Cette organisation d'été permet à La Poste de ne pas embaucher de saisonniers pendant cette période, ceux présents actuellement ont leur contrat qui se termine le 23 juillet. D'ailleurs là où les collègues ont refusé, les saisonniers ont vu leur contrat renouvelé.

### **REEXPEDITIONS : INCURIE DE LA DIRECTION**

Une des deux collègues qui gère ce service est en maladie depuis déjà quelques temps et celle qui reste a dû assurer seul l'afflux des contrats d'été. Les aides occasionnelles n'auront pas suffi à alléger une situation intenable.

Ne parlons même pas des retards de mise en route des contrats que cela a entraîné...

Cela n'a pas eu l'air de déranger la direction que « ses clients » puissent subir les conséquences du sous-effectif, du moment qu'ils payent un service déjà hors de prix.

Finalement des saisonniers ont été appelé en urgence et ils assureront l'intérim pendant les congés des collègues.

Mais faudra-t-il toujours tirer la sonnette d'alarme pour que des solutions soient trouvées ?

Cette situation ne manquera pas de se reproduire, alors soyons vigilants et n'hésitons pas apporter notre soutien collectivement pour inverser le cours des choses.

### **ATTENTION AUX FICHES DE PAYE**

Les services qui gèrent les fiches de salaires (CIGAP), avec ceux des UGRH, (anciens B.O) ont eux aussi été restructurés au sein d'une nouvelle entité se nommant CSRH. Si dans un premier temps, La Poste déclare ne pas supprimer d'emploi, il est à craindre qu'il en soit autrement rapidement avec le futur projet. Toujours est-il qu'avec les changements de lieux de travail et les mouvements de personnel nécessitant des formations, ces réorganisations risquent d'entraîner des difficultés supplémentaires à traiter correctement les payes de juillet.

Les camarades, travaillant dans ces services, nous ont alerté de cette situation et nous conseillent de surtout bien vérifier nos bulletins de salaires et de procéder à des réclamations si besoin est.

En cas de problème, n'hésitez pas à contacter les militants de la CGT.

.../...

## **MUTUELLE**

Accord sur une complémentaire santé collective pour les Fonctionnaires, la réponse de La Poste ne correspond pas à la revendication légitime des postiers.

**Les raisons pour lesquelles la CGT n'a pas signé l'accord de complémentaire santé collective :**

- ☞ **garanties insuffisantes notamment pour les classes I et II,**
- ☞ **garanties différentes entre les classes I et II (employés) et les III et IV (cadres),**
- ☞ **pas de participation à la prévoyance,**
- ☞ **rien pour les retraites.**

Un tract, revenant sur cet accord et expliquant notre démarche et nos revendications, sera bientôt diffusé.

**Suite à l'initiative de la Direction locale, la CGT a envoyé à la presse le communiqué suivant :**

### **QUAND LA POSTE JOUE, LE SERVICE PUBLIC EN PÂTIT**

Jeudi dernier, dans un établissement parisien du courrier, la direction locale s'est permis de retirer à chaque facteur, et à leur insu, une lettre recommandée parmi celles qu'ils devaient distribuer : elle voulait tester leur réaction et vérifier que chacun applique la réglementation !

Les facteurs se rendant compte de l'absence d'une LR sont allés en nombre demander la restitution de leur objet manquant.

Cette action a créé une belle pagaille, et surtout des usagers n'ont pas pu recevoir la lettre recommandée qu'ils attendaient.

Interpellée par la CGT, la direction locale a répondu que c'était un « jeu » !, drôle de méthode.

Vouloir culpabiliser, trouver des boucs émissaires, les rendre responsables de la mauvaise qualité sont des attitudes inadmissibles.

Pour la CGT, si la qualité de service n'est pas à la hauteur, cela est dû aux multiples réorganisations, sur toute la chaîne d'acheminement, avec comme seul objectif : **supprimer des emplois.**

Dans ce contexte, il est important de souligner l'engagement des postiers à vouloir maintenir un service public postal de haut niveau et cela quotidiennement.

**BONNES VACANCES A TOUTES et TOUS.**